

Lieu: Mairie de Rouville**Objet:** Etat Initial de l'environnement

Diffusion	Organisme	Qualité	Nom	Présent	Absent excusé	Absent non excusé	Invité à la prochaine réunion	email
X	Mairie	Maire	HAUDRECHY Jean-Pierre	X			X	jean-pierre.haudrechy@orange.fr
		Adjointe	MERON Valérie	X			X	meronvalerie@gmail.com
		Adjointe	BONNOT Bénédicte	X			X	
		Conseillère municipale	GONCALVES Dominique	X			X	
		Conseiller municipal	CHEVALIER Jean-Pierre	X			X	
		Secrétaire de mairie	CERETTI Marianne	X			X	
X	DDT Senlis	Chargée d'Etudes	LOBIN Marie-Laurence	X			X	marie-laurence.lobin@oise.gouv.fr
							X	
X	Conseil Régional						X	
X	Conseil Départemental		DUMOULIN Mélanie				X	Melanie.DUMOULIN@oise.fr
X	CCPV		KRAMER Christine				X	christine.kramer@cc-paysdevalois.fr doan.tran@cc-paysdevalois.fr
X	Chambre d'Agriculture	Représentant			X		X	celine.pons@agri60.fr
X	Chambre de Commerce						X	
X	Chambre des Métiers						X	
X	SAGEBA	Animatrice SAGE	GASTON Mathilde				X	ingenieurautomne@orange.fr zonesthumides@bassin-automne.fr
X	SMTCO						X	
X	STAP-ABF						X	sdap.oise@culture.gouv.fr
X	DREAL						X	paule.fanget-thoumy@developpement-durable.gouv.fr
X	ARS		BILY Maurice		X		X	maurice.bily@ars.sante.fr
X	Commune de Crépy-en-Valois						X	
X	Commune de Duvy	Maire	HAVARD Laura	X			X	
X	Commune d'Ormoy-Villers						X	
X	Commune de Lévigney	Maire	LEGER Daniel		X		X	
	ATER Environnement	Resp. projets environnement	DEGASNE Alexis	X				alexis.degasne@ater-environnement.fr
	ATER Environnement	Urbaniste	BAUMANN Cyril	X				Cyril.baumann@ater-environnement.fr
X	Cabinet Gossart	Géomètre Expert	GOSSART Christian	X			X	gossart.cabinet@wanadoo.fr
		Urbaniste	GOSSART Mathilde	X			X	gossart.cabinet@wanadoo.fr

Date de la prochaine réunion: Mercredi 06 Décembre 2017-09h15**Objet:** Fonctionnement urbain*Dates des réunions suivantes:* Jeudi 11 Janvier 2018 - 09h15: Réseaux - activités - diagnostic économique

Mardi 20 Février 2018 - 09h15: réunion PPA - synthèse des enjeux

Mercredi 14 mars 2018: 09h15 - PADD 1ère réunion de travail

Points abordés	Actions à engager	Délai
1. Retour sur le précédent compte-rendu		
- Point procédure: aucun retour n'a été fait suite aux notifications effectuées par la commune. Le représentant de la chambre d'agriculture n'est pas encore désigné.		
- Le précédent compte-rendu est validé.		
2. Etat Initial de l'environnement		
- La présentation est réalisée par le bureau d'études ATER Environnement. Le compte-rendu sera transmis au Cabinet Gossart qui se chargera de le transmettre à la commune.	Cabinet Gossart	Fait 16/11/2017
3. Paysages		
-Le burau d'études précise que seul le grand paysage sera abordé au cours de cette réunion. Les composantes du paysage urbain seront présentées lors de la prochaine réunion.		
- Le département de l'Oise se découpe en plusieurs entités et sous-entités paysagères cohérentes qui présentent des caractéristiques physiques et naturelles communes (géologiques, topographiques, occupation du sol...). La commune de Rouville est inscrite dans l'entité paysagère du Valois Multien, plateau à la forte identité agricole et forestière qui occupe la partie sud-Est du département. Couvert à l'Ouest par le Massif des Trois Forêts (Halatte, Chantilly et Ermenonville), le Valois Multien est marqué à l'Est par un paysage de grandes cultures. Bordé par les vallées de l'Oise, de l'Automne et de l'Ourcq, il est entaillé par de nombreuses vallées affluentes et présente une grande diversité paysagère.		
- Le village appartient à la sous-entité du plateau du Valois Multien agricole qui couvre la partie Est du Valois Multien. L'Atlas des Paysages de l'Oise qualifie cette entité de « plateau de grandes cultures structuré par des reliefs et des boisements ». Animé de buttes témoins, le plateau à dominante rurale est parsemé de petits villages. Influencé par la proximité de la région Île-de-France, le secteur est traversé par des infrastructures et des voies de communication le long desquelles se sont développées des zones d'activités.		
- Le territoire offre un paysage largement agricole, néanmoins rythmé par des boisements. Une pente, ponctuée de remises boisées, marque la transition entre le plateau surélevé, au Nord-Est, et le plateau bas, situé à l'Ouest, qui s'étend jusqu'à la vallée du ru Sainte-Marie. Au Sud, les ensembles boisés du Bois des Brais et du Bois du Roi forment une troisième entité paysagère.		
<p>- LE PLATEAU AGRICOLE:</p> <p>Le plateau agricole s'étend au Nord sur plus des deux tiers du territoire. Il offre un paysage de grande culture de type openfield : les champs ne sont fermés par aucune haie ou clôture.</p> <p>A l'Est, le plateau surélevé offre des perspectives lointaines sur les territoires voisins, cadrées au Nord et au Sud par le Bois des Grouettes et le Bois des Brais. Les reliefs boisés du plateau se détachent à l'horizon sur un fond de grande culture.</p> <p>A l'Ouest, le plateau bas permet aussi des vues dégagées sur l'espace agricole mais le champ visuel est arrêté par les massifs boisés et par la cuesta. Le plateau est traversé par la RD 136 et par la voie ferrée. Ces infrastructures sont assez peu perceptibles dans le paysage. Un alignement d'arbres, pour ce qui est de la route, et du taillis en ce qui concerne le chemin de fer, viennent signaler leur présence et agissent comme repères dans le paysage. Le village vient s'implanter sur ce plateau bas, en contrebas de la pente.</p>		
<p>- LA PENTE OU CUESTA:</p> <p>Elément naturel qui s'inscrit dans un ensemble plus large, ce relief dissymétrique fait la transition entre le plateau haut et le plateau bas et participe à l'identité paysagère de la commune. La pente est parsemée de remises boisées qui présentent un double intérêt : motifs paysagers qui concourent à la qualité du cadre de vie, ils assurent également un rôle écologique et composent la trame verte de la commune. Nettement perceptibles depuis le plateau, ces boisements caractérisent le territoire communal et doivent être préservés.</p>		
<p>- LES BOIS:</p> <p>En frange Nord du territoire, le Bois des Grouettes s'étend pour partie sur le territoire de Rouville et sur celui de Crépy-en-Valois. En frange Sud, le bois des Brais appartient à une entité plus vaste constituée par le Bois du Roi, massif de plus de 3000 ha sur lequel s'appliquent des périmètres de protection et d'inventaire environnementaux. Le bois couvre une surface importante du territoire et marque de façon significative le paysage communal.</p>		
<p>- Quelques "points noirs" sont recensés sur le territoire communal:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le dépôt de matériaux divers situé sur le plateau agricole au niveau du lieu-dit "Les Buissonnets", - le dépôt de palettes situé en lisière du Bois des Brais, - le manque d'intégration paysagère du bâtiment d'activités situé sur la commune d'Ormoy-Villers. <p>M. le Maire signale qu'un projet de destruction/reconstruction est en oeuvre sur ce bâtiment.</p>		

<p>- FRANGES URBAINES: <u>Lisière Nord:</u> La lisière Nord dévoile des constructions de type pavillonnaire qui s'inscrivent dans un paysage ouvert de grandes cultures. Une ceinture végétale diversifiée constituée de haies et d'arbres de hautes tiges permet une bonne insertion paysagère des constructions. En fond de scène, les boisements du Bois du Roi participent à la tonalité végétale que revêt cette lisière.</p> <p><u>Lisière Est:</u> La silhouette du village n'est pas perceptible depuis le plateau haut, dissimulée par le relief. En revanche, celle-ci se distingue à l'issue de la pente, laissant apparaître sa forme étirée.</p> <p>La lisière Est est moins exposée que la lisière Nord en raison de la légère inclinaison du plateau. Néanmoins, les franges bâties viennent de la même façon directement au contact de l'espace agricole et nécessitent un traitement soigné. L'insertion paysagère reste ici dans l'ensemble plutôt réussie grâce aux éléments végétaux qui bordent les constructions. Le massif boisé qui apparaît en arrière-plan et dans le prolongement du bâti accompagne harmonieusement la silhouette du village dans son environnement.</p> <p><u>Lisière Ouest:</u> La lisière Ouest est davantage exposée que la lisière Est mais présente néanmoins la même configuration. Là encore, le village s'inscrit dans un paysage ouvert de plateau cultivé et vient directement à l'interface des terres agricoles. Surmonté par le massif boisé, le bâti, niché dans un écrin de verdure, est cependant très peu perceptible et la tonalité des lieux reste très végétale.</p> <p>La lisière Sud n'est pas perceptible en raison de la présence du massif boisé.</p>		
<p>- Le BE fait remarquer que le village offre des franges urbaines de qualité. Leur préservation constituera un enjeu important du PLU, particulièrement dans le cadre de l'aménagement de la zone AU.</p>		
<p>- ENTREES DE VILLAGE: Le village ne compte que 2 entrées, ce qui présente l'avantage de réduire les flux de circulation dans le village mais qui limite également son accessibilité. Les 2 entrées sont directement reliées à la RD 136.</p>		
<p>- L'entrée Nord-ouest se caractérise par un profil de voie assez étroit dont les accotements enherbés sont bien entretenus. Le caractère rectiligne de la route peut inciter à la vitesse, mais l'absence de visibilité au-delà du panneau d'entrée d'agglomération liée à la masse végétale dense et opaque qui dissimule les constructions invite plutôt à ralentir. L'entrée de village, franche et bien marquée grâce à la présence des constructions, présente un caractère soigné.</p> <p>A l'Ouest, l'entrée de village est également clairement identifiée grâce aux constructions qui bordent la voie. La route étroite et rectiligne présente le même profil qu'en entrée Nord et annonce le caractère rural de la commune. En revanche, l'entrée de village s'ouvre sur des bâtiments d'activité imposants qui manquent d'insertion paysagère. Une réflexion pourrait être engagée afin de requalifier cette entrée de village. Les élus soulignent toutefois les efforts qui ont déjà été réalisés: retrait du silo, aménagement d'une haie... Le BE fait remarquer que dans ce cas précis, des plantations d'essences variées et de hautes tiges, présentant davantage l'aspect de voile transparent que de rideau opaque, permettraient de donner une toute autre ambiance à cette entrée de village.</p>		
<p>4. Divers</p>		
<p>- La date de la prochaine réunion est fixée au Mercredi 06 Décembre. Elle aura pour objet la présentation du fonctionnement urbain.</p>		